

I. N. A. O.	
COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES PROTEGEES, LABELS ROUGES ET SPECIALITES TRADITIONNELLES GARANTIES	
Résumé des décisions prises	
<i>Séance du 31 mai 2023 visioconférence</i>	
2023-CP500	DATE : 31 mai 2023

Personnes présentes :

Mme Dominique HUET Présidente
Chantal BRETHER, Pierre CABRIT, Magalie CHEVALIER, Mathieu DONATI, Alexandra GRIGNON, Jean-Yves GUYON, Matthieu LABARTHE, Jean-Marc POIGT, Jean-François ROLLET

Nicolas CHEREL **Représentant le Commissaire du Gouvernement**
Gaspard FORMERY et Marion LOUIS de la **DGPE**

Agents INAO :

Julie BARAT, Bastien BULLIER, Alexandra OGNOV

H2COM: Clothilde SCHAEFFER

Etaient excusés :

Philippe BLAIS, Pascal BONNIN, Benoît DROUIN, Rémi LECERF, Benoît LEMELLE, Nelly MAKOWSKI, Arnaud MANNER, Didier MERCERON,
Xavier ROUSSEAU de la **DGCCRF**

2023-CP501	<p>IGP « Haricot tarbais » - Label Rouge n° LA 19/97 « Haricot Tarbais » Demande de modification temporaire des cahiers des charges - Avis sur la modification temporaire des cahiers des charges</p> <p>La commission permanente a pris connaissance de la demande de modification temporaire des cahiers des charges IGP "Haricot tarbais" et "LA 19/97 "Haricot Tarbais" visant au report au 15 juin 2023 de la date limite de semis. Il est confirmé que la situation climatique dans la région de Pau et Tarbes est très compliquée avec beaucoup d'orages quasi quotidiens. A ce titre, la commission permanente se demande si les 15 jours de report demandés par l'ODG vont suffire.</p>
-------------------	---

	<p>La commission permanente propose de surseoir, pour la campagne 2023, à la disposition relative à la date de fin de semis sous réserve de l'avis de l'ODG. En cas d'avis défavorable de l'ODG, elle propose de soumettre également au vote la demande initiale de l'ODG (report au 15/06/2023).</p> <p>La commission permanente a émis un avis favorable (10 votants - unanimité) à la suspension, pour la campagne 2023, de la date limite de semis des cahiers des charges de IGP « Haricot tarbais » et du Label Rouge n° LA 19/97 « Haricot Tarbais », sous réserve de l'avis de l'ODG.</p> <p>En cas d'avis défavorable de l'ODG sur la proposition de la commission permanente, la commission permanente a émis un avis favorable (10 votants - unanimité) au report au 15/06/2023 de la date limite de semis des cahiers des charges de IGP « Haricot tarbais » et du Label Rouge n° LA 19/97 « Haricot Tarbais » tel que demandé initialement par l'ODG.</p>
--	--

* *
*